

décalages entre haute et basse-Bretagne. Très naturellement se trouve posée la question des défrichements et celle de la mise en place du paysage rural. Les entreprises collectives paraissent rares, l'essentiel provient du travail individuel des paysans. Les conclusions des travaux des géographes rennais et du groupe de recherche sur l'archéologie du paysage (CNRS) permettent de faire progresser nos connaissances sur la mise en place progressive du bocage.

Une dernière partie consacrée à l'essor économique et urbain fait le point sur la modestie de la Bretagne en ce domaine. Les pages les plus intéressantes concernent la création des bourgs, institutions typiques du grand ouest, concentrée sur les années 1050-1150, et qui a contribué en particulier au développement polynucléaire des centres urbains. A. Chédévillo montre la grande diversité qui s'abrite sous cette dénomination et le succès fort inégal des réalisations, leur point commun s'affirmant cependant dans le regroupement de bourgeois se consacrant aux activités non agricoles mais dont le succès social reste à venir.

En ne soulignant que les points forts du livre nous n'en traduisons pas toute la richesse. Nous avons là une excellente synthèse des nombreux travaux dispersés ou confidentiels, d'un accès aisé, enrichie d'une cartographie fort intéressante. Les deux auteurs réalisent ainsi un travail de vulgarisation à destination d'un large public mais leur ambition ne s'est pas arrêtée là. En rapprochant différents travaux, en établissant des comparaisons avec les régions voisines, en proposant des hypothèses nouvelles, ils mesurent le travail qui reste à faire sur des points aussi importants que la seigneurie banale, le monde chevaleresque ou le sentiment religieux et ouvrent des pistes de recherches. Au-delà de la mise au point indispensable attendue par les historiens, « la Bretagne féodale » devrait se révéler comme le point de départ fécond pour des recherches nouvelles.

Daniel PICHOT

Jean KERHERVÉ, *L'État breton aux XIV^e et XV^e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*. Paris, Maloine éditeur, 1987, 2 tomes, XXII + 1078 pages, 34 cartes, 29 graphiques, 3 plans, 69 illustrations, 101 tableaux.

Durant ces dernières années, l'histoire de la Bretagne à la fin du Moyen Age a été entièrement renouvelée par une suite d'ouvrages de premier ordre. Et pourtant, par ses qualités et son importance, la thèse remarquable de Jean Kerhervé mérite une place de premier ordre. Intitulée à l'origine « Finances et gens de finances des ducs de Bretagne, 1365-1491 », et soutenue à Paris IV en 1986, elle fut rapidement publiée chez Maloine dans une édition de luxe

semblable à l'œuvre monumentale d'Alain Croix, *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles* (1981). Ces deux ouvrages témoignent de la qualité traditionnelle et remarquable des thèses d'État, portées à leur apogée, grâce en partie au soutien éclairé du C.N.R.S. Quelle est la contribution personnelle de Kerhervé à la renaissance de l'historiographie bretonne ?

En regroupant et analysant les documents financiers peu-prometteurs, extrêmement fragmentaires et dispersés, provenant des archives des ducs de Bretagne (23 dépôts sont cités), Kerhervé a reconstruit non seulement l'administration fiscale du duché mais aussi, de façon très concrète, l'état lui-même. La méthode utilisée est essentiellement prosopographique : l'étude détaillée d'un groupe restreint et identifiable — dans ce cas précis, celui des fonctionnaires des finances depuis le trésorier jusqu'aux petits receveurs du domaine ducal ou fermiers des impôts indirects — dans toutes leurs diverses activités publiques et privées. Lancée à l'origine en Allemagne, la prosopographie est une technique très pratiquée depuis les années trente par les historiens anglo-saxons pour des sujet aussi divers que le règne de l'Empereur Auguste ou le Parlement britannique du XVIII^e siècle. Elle jouit actuellement d'une vigueur renouvelée et très étendue en tant que branche de l'étude historique qui se prête admirablement à l'analyse sur ordinateur (1). A cause de la nature fragmentaire des sources, le traitement de Kerhervé ne peut pas être une étude statistique à grande échelle, mais il est la première application sérieuse de la méthode à une période majeure de l'histoire bretonne. Il soutient son analyse dans la mesure où il le peut statistiquement et au moyen de nombreux tableaux et graphiques, de sorte que les résultats sont présentés avec une parfaite clarté. Dans sa thèse originelle une documentation importante était présentée sous la forme d'un *Catalogue prosopographique* de huit cents pages avec inscription de tous les fonctionnaires, avec de brèves notices sur l'évolution de leurs fonctions et, si besoin est, des cartes de leur juridiction territoriale. On a dû omettre ce *Catalogue* dans la version publiée pour raisons financières. Bien que des copies soient assez largement diffusées et que l'on suppose qu'il est accessible sur microfiche, son absence ici est sérieusement regrettée, surtout pour des lecteurs qui n'auront donc facilement accès aux copies de la thèse originelle. Par ailleurs, on ne peut que souligner que l'œuvre de Kerhervé est un modèle qui mérite d'être imité. Traitée adroitement, l'approche prosopographique a donné à son étude une solidité remarquable et une actualité basée sur la récupération de la fortune collective et individuelle de ceux qui, plus que d'autres groupes, fournirent les moyens nécessaires aux aspirations duciales vers l'indépendance. Ainsi, en parlant des quelques 1500 fonctionnaires de tous les niveaux

(1) *Medieval Lives and the Historian. Studies in Medieval Prosopography*, éd. Neithard Blust & Jean-Philippe Genet, Kalamazoo 1986, contient d'importantes études méthodologiques reflétant cet intérêt renouvelé.

de l'administration sur une période choisie, Kerhervé fut conduit à examiner très soigneusement chaque aspect des développements politiques et sociaux du duché depuis la fin de la guerre civile (1365) jusqu'à son intégration au royaume de France en 1491 dans la mesure où les questions de finance concernaient tout le monde, même les pauvres. D'une façon significative, la discussion est menée dans une longue perspective historique, par une reconnaissance évidente des dettes contractées envers ses prédécesseurs. Quand il s'avère nécessaire, Kerhervé s'aventure également (avec précaution) plus avant dans le XVI^e siècle et au-delà en utilisant des registres qui comblent les insuffisances des sources exclusivement médiévales — par exemple les comptes du domaine (royal à partir de ce moment-là) ou les inventaires récents et modernes des archives duciales, brillamment exploités, dans ce cas précis, pour reconstruire le cadre de l'administration médiévale à ses débuts. Certains seront surpris que de riches récompenses s'obtiennent tout simplement en scrutant attentivement des listes de documents perdus depuis longtemps, bien que l'on devrait savoir à quoi s'en tenir depuis les travaux de Charles-Victor Langlois et d'autres.

Faute de place même dans un compte rendu détaillé, on ne peut qu'effleurer ce livre si riche et qui vaut tant la peine d'être lu et souligner ses principales caractéristiques et conclusions. La thèse générale que Kerhervé expose n'est pas une nouveauté par rapport aux résultats des recherches précédentes, à savoir que les ducs bretons de la branche Montfort ont cherché à créer un état indépendant et à le doter, sur le plan idéologique et pratique, des ressources indispensables au soutien de leurs ambitions. Après le travail de pionnier de La Borderie, et celui de Marcel Planiol (dont la contribution peut à présent être évaluée à sa juste valeur à la suite de la publication complète de son *Histoire des Institutions de la Bretagne*), l'étude de ce sujet fut véritablement entreprise par B.A. Pocquet du Haut-Jussé, suivi par beaucoup d'autres (2). Cependant, ce thème est ici développé au moyen d'une documentation abondante et neuve qui éclaire non seulement la base financière nécessaire à l'indépendance ducal mais encore la nature entière de la société bretonne à la fin du Moyen Age dans une brillante exposition bien soutenue et équilibrée. On peut évaluer la façon dont Kerhervé excelle à maîtriser l'évidence et la solidité de son jugement dans la mesure où il ne commet pour ainsi dire pas d'erreurs en ce qui concerne la force de son interprétation, sa technique d'entendement ou la précision du détail. Quand il lui arrive d'être en désaccord avec des savants qui l'ont précédé, il le fait

(2) Jean-Pierre Leguay & Hervé Marin, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducal, 1213-1532*, Rennes 1982 et *L'État breton (1341-1532)* dans la série *Histoire de la Bretagne et des pays celtiques*, Edition Skol Vreish, Morlaix 1987 fournissent des synthèses de valeur. Quelques unes de mes contributions sur ce thème ont été rassemblées dans *The Creation of Brittany. A Late Medieval State*, Londres, 1988.

avec grande courtoisie et en s'appuyant sur l'immense connaissance des sources d'archives qu'il possède. Il ne semble pas y avoir de sources importantes qu'il ait négligées et malgré la possibilité de nouvelles découvertes, il est douteux qu'elles parviennent à altérer radicalement la structure générale qu'il a mise en lumière (3). Inévitablement, quelques erreurs mineures à la correction peuvent se glisser dans un travail de cette taille. Aucune n'est vraiment grave si elles ne modifient pas l'impression de soin et d'objectivité dont fait preuve la présentation (4).

L'ouvrage de Kerhervé est divisé en cinq sections principales. Dans le livre 1, les cadres, les principes, les mécanismes (p. 15-220), l'auteur commence à discuter, de façon extrêmement valable, l'héritage de la géographie administrative, ce qui nous renvoie aux débuts de l'autorité ducal du IX^e siècle. A ce point de vue, tout en reconnaissant les incertitudes qui ont existé, même pour les contemporains, dans la délimitation administrative des frontières ou divisions, un grand nombre d'entre elles se chevauchent ou comportent des enclaves, il adopte fermement l'opinion selon laquelle la plupart des divisions médiévales sont rationnelles, peuvent être établies de manière précise et portées sur une carte si seulement l'évidence est assez complète. Il exploite cette trouvaille dans le reste du livre au moyen d'une série de cartes nettes et instructives, celles qui sont basées sur la Réformation des feux de 1425-43 et qui sont particulièrement impressionnantes. Leur compilation en elle-même représente une tâche énorme et patiente pour laquelle tous ceux qui travaillent sur le duché médiéval lui seront très

(3) Par exemple, parmi de récents manuscrits déposés à l'abbaye de Landévennec se trouvent des fragments provenant des comptes de Jean Turquatin, receveur de Vannes, contenant des détails sur « la recepte d'un fouage de .xxs. par feu ordonne en la chastelanie de Vennes pour le service de mons. le duc que Dieux absolve », c'est-à-dire pour les funérailles de Jean IV en 1399 et d'autres fouages dans le diocèse de Vannes. Un nombre de chartes ducales originales, quelques unes, inconnues auparavant, ont aussi été découvertes, pendant que certaines « Preuves de noblesse de la famille de Becdelièvre », compilées en 1544 apportent un éclairage supplémentaire sur l'une des plus importantes familles des gens de finances. Je suis très reconnaissant au Frère Marc Simon, bibliothécaire, de m'avoir permis de consulter sa collection encore hors catalogue.

(4) Un amiral de Bretagne, antérieur au génois, Baldo Doria (1348-53, p. 337, n° 374) est Henry de Kaër, nommé amiral du duc et garde de la côte à Auray en 1341 (*Calendar of Patent Rolls 1340-1343*, 210). A la note 27 p. 443, Kerhervé soulève la question de la date d'échéance de loyer dû le jour de « la Saint Michel Mont de Gargane » parce que « celle-ci se faisait le 8 mai, une date à vrai dire peu satisfaisante dans le contexte d'un calendrier agricole ». Il suggère que les règlements étaient en fait probablement effectués à la Saint Michel le 29 septembre. Nous pouvons noter, cependant, que la fête de Saint Michel en Montegargane (8 mai) était occasionnellement utilisée, dans la Bretagne du XV^e siècle, comme une période de comptes annuels (par exemple, dans la seigneurie de Boiséon en Lanmeur en 1486 et 1494 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 23 J 190). Bien que cela semble improbable, il subsiste une faible possibilité pour que les termes de Saint Michel en Montegargane et Saint Michel en Monte Tumba (16 octobre) aient subi une confusion dans les sources bretonnes.

reconnaissants. La chance est aussi du côté des cartographes modernes dans la mesure où en Bretagne, comme dans le royaume, les administrateurs séculiers trouvent commode d'utiliser les divisions ecclésiastiques existantes (diocèses, doyennés et paroisses) quand ils créent un système général d'impôts dans la seconde partie du XIV^e siècle. Sinon établir les cartes aurait été encore plus difficile.

Vient ensuite un examen des ressources traditionnelles du domaine ducal, suivi d'un compte rendu du développement de nouvelles sources de revenu — impôts directs comme fouages et aides, et un large éventail d'impôts indirects. La période critique à l'établissement de ceux-ci, sans presque tenir compte de précédents antérieurs, se situe dans les premières années du règne de Jean IV. Toutefois, le système subit de constantes altérations, extensions et épurations jusqu'à la fin de l'existence indépendante du duché, conséquence d'autres changements généraux. Tous ces facteurs sont soigneusement décrits comme étant un accroissement du domaine ducal, des mouvements démographiques, des différences dans les méthodes d'augmentation ou d'évaluation des impôts, etc. Le rôle de certains ducs ou celui de puissants ministres est pris en considération. Un chapitre sur « le gouvernement des finances » étudie la part respective du conseil ducal, de la chancellerie et des États dans la mise en œuvre d'une politique financière. Kerhervé découvre que si, au début, les États jouèrent un rôle important quant à l'acceptation du prélèvement fiscal, celui-ci fut en majeure partie réduit à une formalité à partir de 1420, quand le fouage devint une obligation annuelle régulière devant de vingt ans un développement similaire dans le royaume de France. L'initiative en matière de finances reste toujours aux mains du duc et de son conseil. Néanmoins, pour raison politique plutôt que financière ou légale, les ducs se réunissent toujours régulièrement avec leurs États. Kerhervé tient compte surtout des méthodes de contrôle, telle la gestion directe (la régie) ou l'exercice des revenus fermiers (qui devient de plus en plus courant après 1439, une année qui voit naître également les premières tentatives pour l'établissement d'un budget). Les quatre « États de la finance » qui ont survécu par hasard pour les années 1481-1485 et depuis longtemps bien connus grâce à la publication presque simultanée du premier par Dupuy, La Borderie et Maître il y a plus de cent ans, sont minutieusement analysés pour la première fois en tant que groupe. Ils couvrent heureusement une période au cours de laquelle l'administration ducale financière avait atteint son apogée ; ils peuvent être utilisées comme repère pour commenter l'importance des ressources ducales et la façon dont elles sont dépensées.

Le chapitre suivant est un des plus originaux de l'étude tout entière. Il analyse, dans la mesure où les documents lacunaires le permettent, l'histoire monétaire du duché depuis ses origines jusqu'au XVI^e siècle. Kerhervé ne se contente pas de tracer les fluctuations relatives à l'émission et à la valeur de la

monnaie, les effet d'altérations et d'inflation au cours de cette période, de décrire l'administration et le personnel de l'Hôtel de la Monnaie, d'esquisser les rapports entre le système monétaire breton et les autres : il parvient aussi à cette conclusion principale que les ducs utilisent normalement leurs prérogatives de façon responsable et prudente. Des mutations excessives étaient évitées sauf aux moments de grandes crises comme celle de 1420 ou celle des alentours de 1480. Dans le premier cas, la Bretagne fut entraînée avec le reste de la France à un moment extrêmement critique pour le sort de la monarchie des Valois ; dans le second cas, ce fut un combat désespéré, pour trouver les moyens de prolonger l'indépendance du duché, qui poussèrent François II et Anne à se servir très consciemment d'expédients d'altération à court terme. Dans les deux cas, Kerhervé démontre que, comme nulle part ailleurs, l'expérience bretonne s'insère dans un schéma général ; le duché était ouvert aux courants sociaux et économiques qui affectaient toute l'Europe de l'ouest, quelque indépendante que fût la politique poursuivie par ses dirigeants.

Les fondements étant jetés, le livre 2 (p. 223-405) examine « les services centraux de l'administration financière » — l'Hôtel ducal, les trois principaux bureaux du Trésor (trésorerie et recette générale, trésorerie de l'Épargne, trésorerie des guerres) et la Chambre des comptes. A ce point, Kerhervé consolide de façon convaincante un travail antérieur qui reconnaît l'Hôtel comme une source permanente et considérable de dépenses (concurrentes uniquement par les frais militaires). Il retrace son développement physique qui compte approximativement 160 membres en 1404, et atteignant jusqu'à 700 en 1488. En temps ordinaires, certainement à partir du règne de François II, mais également beaucoup plus tôt, l'Hôtel ducal consomme plus de la moitié des revenus annuels du duc. Quant au service spécialisé de la trésorerie des guerres, on commence à en trouver la trace à partir de 1420, bien que ce ne soit qu'en 1449 qu'il se régularise grâce à une succession de trésoriers éminents pour répondre aux besoins des compagnies personnelles et permanentes d'ordonnances du duc. Ce fut le dernier service financier important à se former depuis celui de l'Épargne (un instrument très souple sous l'étroite supervision du duc et de conseillers les plus intimes) qui fut établi après 1405 (5), tandis que, depuis les premières années du règne de Jean IV, il existait une Chambre des comptes embryonnaire, un trésorier et un receveur général dont la tâche principale était de centraliser et de coordonner les finances ducales. Au commencement, deux personnes tenaient chaque office séparément, un trésorier et un receveur général (cette dernière fonction aurait aussi pu être divisée en deux recettes régionales de contributions pour la Bretagne gallo et la Bretagne breton-

(5) Kerhervé fournit une étude spéciale sur les trésoriers de l'Épargne dans *Medieval Lives*, éd. Bulst & Genet, p. 267-89.

nante). Plus tard, un seul homme fut normalement à la tête des deux. Entre 1365 et 1491 pas moins de 51 hommes furent nommés à cette tâche ardue. Seuls Thomas Melbourne, au début et, plus tard, l'incomparable Pierre Landais détinrent ce poste pendant une période de temps considérable (25 ans dans le cas de Landais, pendant lesquels il exerça un contrôle imbattable soit de lui-même en personne soit par l'intermédiaire de ses clients). Du reste, la plupart des trésoriers se retiraient complètement du service ducal quand ils se démettaient de leurs fonctions, littéralement écrasés de dettes et leur crédit épuisé, tant les exigences envers eux étaient lourdes. A la fin du XV^e siècle, on adjoignit un contrôleur-général au trésorier qui avait jalousement gardé la mainmise sur toutes les finances en dépit de certaines forces centrifuges, bien qu'il apparut clairement que, lorsque Landais était trésorier, le contrôleur se montra davantage un complice plutôt qu'un dirigeant.

En pratique, ce fut la Chambre des comptes qui parvint à obtenir une importante responsabilité dans la supervision de tous les aspects de l'administration financière : à la fois les revenus ordinaires du domaine ducal et toutes formes d'impôts extraordinaires. Elle écoutait la lecture de tous les comptes et jugeait la plupart des conflits qui en résultaient, bien que sa juridiction ne fut pas souveraine et put être remise en question par le conseil. En de rares occasions, son verdict pouvait être cassé sur l'intervention du duc en personne. Les membres de ce corps « Messieurs des Comptes » (deux présidents et dix-huit officiers en 1488), se trouvaient parmi les plus expérimentés de tous les fonctionnaires ducaux. Ils accédaient fréquemment à la Chambre après avoir travaillé dans d'autres secteurs financiers, bien que des promotions et de longues carrières à l'intérieur même de la Chambre ne fussent pas rares. Stabilité et traditions familiales de service donnaient à la Chambre un caractère tout particulier. Ses membres étaient aussi probablement parmi les plus surchargés de travail de tous les officiers, dans la mesure où ils étaient en nombre insuffisant pour pouvoir venir à bout de l'énorme quantité de comptes qui devaient être examinés. Ceux-ci provenaient de l'administration courante des 35-40 recettes domaniales, 20 recettes pour les foyers ainsi qu'un grand nombre de recettes mineures et de fermes qui furent créées au cours de cent ans d'une fiscalité ducale de plus en plus étendue. L'exposé de Kerhervé sur les origines, l'évolution et la collégialité de la Chambre (on y trouve d'intéressants témoignages sur les habitudes diététiques de ses membres dans quelques comptes rendus de l'année 1945, p. 820-4) remplace toutes les tentatives de chroniques précédentes.

Le livre 3 (p. 409-531) est centré sur « les revenus traditionnels : le Domaine ». Ce travail requit une enquête très approfondie sur les sources existantes — comptes et rentiers en particulier — déjà exploitées par Jean-Pierre Leguay et Monique Chauvin, de sorte que les conclusions principales ne sont pas inattendues. Toutefois il est à souligner que l'expérience bretonne ne fut pas unique : les revenus du domaine étaient modestes (pas

plus de 4 % du revenu ducal à partir de 1480) et les efforts requis pour les collecter étaient disproportionnés par rapport à leur valeur dans la mesure où le prince jouissait d'une liberté considérable quant à l'imposition de ses sujets. Pourtant, l'administration du domaine permettait au duc d'employer et de récompenser « un personnel administratif indispensable au maintien de l'autorité de l'État... en maintenant sur tout le territoire une clientèle indispensable à la formation du sentiment de fidélité dynastique sur lequel les Montforts désiraient asseoir leur pouvoir » (p. 530). Sur le plan économique, les revenus domaniaux résistèrent assez bien aux tendances déflationnistes jusqu'à 1450; entre 1450-1460 et 1480, il se produisit une chute importante du revenu dont le redressement éventuel fut hésitant (de façon non surprenante, l'administration du domaine fut gravement affectée par la guerre de 1487-1491 qui dispersa de nombreux officiers et empêcha le contrôle des comptes). Il n'y a pas en Bretagne de document prouvant le remarquable redressement du revenu du domaine princier enregistré par les rois anglais de la maison de York, à la même époque. Pendant ce temps, comme les Valois, les Montfort choisirent d'octroyer à des jeunes cadets militaires et clients une partie des terres qui avaient été annexées au domaine par confiscation (notamment celles de la famille Penthièvre en 1420) ou par achat.

Le livre 4 (p. 535-692) est consacré à la « fiscalité », aux diverses formes de contributions directes et indirectes qui ont déjà été mentionnées et qui ont aussi été l'objet d'une attention récente et considérable (6). Néanmoins, il y a beaucoup à apprendre de cette enquête qui fait autorité. En commençant par le fouage, Kerhervé est entraîné dans une vaste étude relative à certaines caractéristiques fondamentales de la Bretagne du XV^e siècle : la taille, la distribution et les fluctuations de sa population, mises spécialement en évidence par la Réformation des feux. Il en conclut que, aux environs de 1430, il y avait probablement 750 000 ou 800 000 habitants dans le duché, un chiffre qui avait diminué d'un tiers approximativement depuis la fin du XIV^e siècle et qui allait encore perdre 20 % aux environs de 1460-70 avant qu'un redressement soit enregistré. Cependant, beaucoup de gens échappèrent aux impôts par exemption, soit à cause de leur statut (la noblesse et leurs métayers ainsi que le clergé) soit à cause de leur fonction ou de leur pauvreté. Kerhervé confirme de récentes estimations de la proportion élevée des nobles (4-5 %) et des pauvres (un sur douze) sur la totalité de la population; il calcule que le nombre de personnes qui a échappé aux contributions directes atteignait 20 %. Le fouage, forme principale de ceux-ci, était devenu classique pendant le règne de Jean IV. Entre 1410 et 1419, Jean V fut capable d'accorder à ces sujets un sursis, grâce en partie à la dot de Jeanne de France,

(6) J.-P. Leguay développe considérablement son diplôme inédit « Le fouage en Bretagne ducal aux XIV^e-XV^e siècles » (Rennes DES 1961) dans sa thèse *Un réseau urbain au Moyen Âge: les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1982.

mais après 1420, les fouages subirent une hausse annuelle comme le démontre de façon absolue le graphique 20 (p. 605). De plus, il y eut une augmentation inexorable du niveau nominal de son imposition (de 10 s ou 20 s un feu au temps de Jean IV à 7 livres 7 s vers 1480) bien que certaines raisons soient mises en avant pour expliquer qu'il n'était pas aussi lourd que ces chiffres pouvaient à première vue le suggérer. En tout cas, après 1491, Charles VIII séduisit habilement ses nouveaux sujets en réduisant le fardeau d'un impôt qui avait apporté aux ducs un excédent de 60 % à leur revenu.

Une recherche sur les aides, l'équivalent urbain des fouages, confirme les découvertes de Leguay selon lesquelles les villes s'en tirèrent à bon compte pour les impôts directs. Leurs contributions allaient provenir de prêts et de levées indirectes sous forme de taxe à la production, bien que d'autres prélèvements pussent aussi toucher ceux qui vivaient à la campagne : ainsi les impôts sur le vin et autres boissons, les traites de biens manufacturés, les produits alimentaires et le bétail quittant le duché par voie de terre, et diverses levées que Kerhervé groupe sous le titre de « fiscalité de la mer » (principalement les douanes, les brefs et le convoi de mer). Ils constituaient un élément majeur et supplémentaire du budget ducal, par exemple : 13-16 % en provenance de l'impôt sur les vins, 10 % sur les douanes, pendant que 50 % d'impôts indirects (représentant 14 % du budget global) provenaient de la fiscalité de la mer, chiffres impressionnants assurément. Judicieux, selon son habitude, quand il discute le sujet controversé des origines des brefs, Kerhervé conclut que ce fut probablement vers le milieu du XIII^e siècle que *les sceaux de Bretagne* commencèrent à être vendus « dans les portes du golfe de Gascogne, en Bretagne mais aussi en Poitou » (p. 675). Toutefois, des documents anglais de 1207, jusqu'ici passés inaperçus chez les chercheurs bretons, se réfèrent par deux fois à « redditus navium apud Rupellam que fuerunt comit. Britannie » et « consuetudines de navibus et mercatoribus apud Rupellam quas Gwido comite de Britannia ibi percipere solebat » (7), ce qui semble consolider la thèse de Pocquet du Haut-Jussé, à savoir que ce fut pendant la domination des Plantagenêt sur le duché du XII^e siècle que le système des brefs fut correctement établi pour la première fois. Quant aux *sécheries*, une banalité seigneuriale associée particulièrement au duché médiéval, Kerhervé, en bon Léonard, procure de loin la meilleure description générale de l'exploitation de cette source de revenu jusqu'à son éclipse, vers le milieu du XVI^e siècle, causée par la montée des pêcheries transatlantiques.

Finalement, au livre 5, « les gens de Finances » (p. 693-942), Kerhervé analyse la position sociale des officiers sur laquelle reposait l'étude tout entière — leurs origines géographiques, leur statut, leurs capacités intellec-

(7) *Rotuli Litterarum Patentium*, éd. T. Duffus Hardy, t. I pars 1 1201-1216, Londres 1835, 73 a et 77 a.

tuelles, leurs relations d'affaires, etc... Quelques aspects seulement peuvent être mis au premier plan grâce à la richesse de la documentation : la prépondérance croissante des officiers des parties du duché parlant la langue française, la disparition des officiers cléricaux (sauf dans la Chambre des comptes), l'ubiquité des officiers nobles (un sur deux), la force des relations familiales, par exemple, sont frappantes. Leurs carrières — classées selon leur simplicité, complexité et marginalité, afin de montrer l'étendue de l'expérience rencontrée aux différents échelons de l'administration — sont soumises à un examen minutieux. Les occasions propices à l'enrichissement par des procédés légitimes ou autres et les niveaux de compétence sont mesurées à leur juste valeur. Le zèle, l'efficacité et la loyauté des administrateurs ducaux, en général, sont jugés favorablement, bien que le tableau n° 98, « Règlement des comptes des gens de finances des ducs de Bretagne », montre comment une enquête royale de 1538 permit de découvrir de nombreux comptes, antérieurs à 1491, encore en suspens. Parmi les fautifs se trouvaient la plupart des officiers dirigeants des environs de 1480 ; certains comptes étaient même impayés depuis 1435, et il ne semble pas que les enquêtes de 1538 aient cessé avant 1611 au moins ! Entre temps, les descendants d'un grand nombre d'officiers ducaux furent forcés de restituer certains bénéfices ou de soutenir un contentieux de longue durée afin de se disculper. Un paragraphe très vivant conclut que les gains licites ou illicites — au service du duc — apparaissent très clairement à travers l'analyse du style de vie des officiers ducaux, de leur ascension dans le monde et de leur souci pour l'au-delà. Nulle part ailleurs, Kerhervé n'a aussi bien utilisé, avec tant de minuties, les éléments épars de sa documentation et les sources d'archives facilitant ainsi notre compréhension de la situation des gens de finances. Tout travail futur nécessitera une modification de l'opinion selon laquelle « la reconstruction en pierre des manoirs du duché commença dans la seconde moitié du XV^e siècle » (p. 906), et montrera que l'histoire de la construction de certains travaux cités est beaucoup plus complexe qu'elle ne le semble au premier abord, mais que la participation des gens de finances à ce mouvement est indéniable (8). Élément modeste mais souvent dynamique et ambitieux de la fin du Moyen Âge breton, les gens de finances se sont élevés au pouvoir et à la richesse au service des ducs Montfortistes. Beaucoup entrèrent (s'ils n'en faisaient déjà pas partie) dans l'élite sociale du duché. La grande majorité, avec autant de facilité, allait opérer une transition à l'allé-

(8) Cf. *The Seigneurial Domestic Buildings of Brittany. First Interim Report 1983-85*, éd. Gwyn I. Meirion-Jones, Londres 1986. Parmi les manoirs remarquables construits par les gens de finances, il convient de donner une place privilégiée à celui de l'Etier en Béganne (56), édifié par Guyon de Carné et plus tard auparavant à Pierre Landais (cf. p. 898, 902) pour la haute qualité du travail d'intérieur. Parmi les résidences plus modestes qui ont survécu, celle du Logis en Saint-Gondran (35) rebâtie par la famille Robert de Hédé (« le cas le plus spectaculaire de mainmise d'une famille sur une unité domaniale — p. 781) mérite d'être mentionnée.

geance royale après 1491. On peut trouver dans cette étude des allusions sur le sort de leurs descendants, mais Kerhervé admet volontiers qu'elles pourraient être le sujet d'une prosopographie future ; si elle se révèle aussi bonne que celle-ci, elle sera accueillie avec plaisir (9).

Michael JONES
Université de Nottingham

Jean-Yves ANDRIEUX, *Forges et hauts-fourneaux en Bretagne du XVII^e au XIX^e siècle*, préface de Denis WORONOFF, Nantes, 1987, C.I.D. Éditions, 325 pages, 46 illustrations.

L'auteur, Jean-Yves Andrieux, assistant à l'Université de Rennes I et chargé de cours à l'Université de Rennes II, porte toute son attention sur les forges traditionnelles au bois dans le département des Côtes-du-Nord du début du XVIII^e siècle, moment d'une véritable renaissance sidérurgique, jusqu'à l'extinction des usines à fer ou leur reconversion, à la fin du XIX^e siècle.

Bien que les matériaux analysés soient impressionnants à la fois par leur quantité et leur diversité, le lecteur n'est pas à l'abri de certains regrets qui portent essentiellement sur les sources que l'auteur utilise : la Bretagne armoricaine est ainsi faite que le rattachement des forges aux familles nobles du XVIII^e siècle ne donne pas directement accès à des fonds d'archives aussi prestigieux que ceux de la Maison de Condé, conservés à Chantilly et mis en valeur par J.F. Belhoste et Hubert Maheux dans leur étude consacrée aux forges du pays de Châteaubriand.

La lecture attentive de cet ouvrage écrit avec beaucoup de soin, apporte dès le premier abord, d'utiles précisions relatives à une discipline qui jouit de faveurs quelquefois encombrantes. Les yeux tournés à la fois vers l'Angleterre où l'archéologie industrielle a acquis ses lettres de noblesse, et vers certains de ses pairs, au premier rang desquels figurent M. Daumas et D. Woronoff, Jean-Yves Andrieux, dont les travaux proposent en outre une méthodologie pour l'étude des sites industriels anciens, tranche sans ambiguïté : l'histoire d'une entreprise aussi documentée soit-elle, à qui des traces matérielles observables font défaut, relève-t-elle de l'archéologie industrielle ? Point.

« C'est précisément parce qu'il s'agit d'étudier des témoignages matériels que l'adoption du terme archéologie se justifie », précisait dès 1980,

(9) Je voudrais remercier Mlle R. Neuville pour la traduction de ce compte rendu au dernier moment.